

La délégation départementale de l'Ain

Affaire suivie par :

Marion FAURE

Service offre de soins de premier recours

marion.faure@ars.sante.fr

04 81 92 12 30

Projet de santé MSP de POLLIAT

Avis exprimés par les membres de l'ECD PAS 01 consultés par courriel du 18 au 31 octobre 2019

Organisme	Date avis	Avis
MSA	22.10.2019	La MSA apporte un avis favorable au projet de santé de la Maison de santé Pluri-professionnelle de POLLIAT suite à l'envoi de ces documents.
GRCS-RA	23.10.2019	Avis favorable pour ce projet MSP de Polliat
Ordre des masseurs-kinésithérapeutes	25.10.2019	Nous vous informons que le Conseil départemental de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes de l'Ain émet un avis favorable au projet de la MSP Multisites de POLLIAT. Remarque : La MK de cette future MSP a-t-elle prévu de recruter un(e) collaborateur(trice) ? Une permanence de soins pouvant difficilement s'envisager seul(e) !
Conseil départemental	25.10.2019	J'ai lu avec intérêt le projet de santé de la MSP de Polliat. Je partage l'avis de l'ARS : ce projet de santé témoigne d'une belle dynamique de travail interprofessionnel, basé sur une réflexion murie et une programmation concertée de la mise en œuvre des pratiques et des outils coordonnée. J'ai noté que deux médecins sont déjà maîtres de stage, et que l'accueil de stagiaires en SASPAS est souhaité. C'est un engagement que je veux saluer puisqu'il permettra d'accueillir davantage de jeunes professionnels et de favoriser leur installation dans l'Ain. Le Conseil Départemental est donc favorable à ce projet.
Ordre des médecins	30.10.2019	La lecture, l'étude du projet de santé de la MSP de Polliat, démontrent la nécessité d'une telle structure sur ce territoire. Nous ne pouvons qu'approuver ce projet, souhaitant que celui-ci soit attractif pour d'autres professionnels de santé, notamment de jeunes médecins. Exprimant le vœu qu'aucun membre de l'espace de concertation départemental du plan d'accès aux soins de l'Ain n'exprime un avis défavorable, je vous assure de mes sentiments les plus cordiaux.
CPAM	30.10.2019	Projet très clair, concis et bien construit, donnant l'impression d'une vraie cohésion pluri-professionnelle avec de nombreux projets et démarches très structurées, allant jusqu'à envisager une démarche qualité et l'intégration d'une CPTS Avis favorable de la CPAM
FemasAURA	31.10.2019	Projet très clair et bien ficelé, simple. Chapitre 4.1 la secrétaire suit la formation EHESP ? C'est un plus si c'est le cas Chapitre 4.3 mention est faite du "règlement arbitral" qui n'existe plus. Pas d'autre commentaire